

CH_VB 82.945 vom 22. März 1984

Bundesverwaltung, 1984-03-22, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_82.945

FR: CH_VB 82.945 du 22 mars 1984

IT: CH_VB 82.945 del 22 marzo 1984

Volltext

22. März 1984 N 387 Postulat Aubry #ST# 82.945 Postulat Pini Unteroffiziers- und Offiziersschulen. Hochschulstudenten Ecoles de sous-officiers et d'aspirants. Etudiants universitaires Wortlaut des Postulates vom 16. Dezember 1982 Der Bundesrat wird eingeladen, neu zu umschreiben, unter welchen Voraussetzungen Hochschulstudenten, die für die Unteroffiziers- oder die Offiziersschule vorgeschlagen sind, Erleichterungen gewährt werden. Insbesondere sollte er: a. Verhindern, dass Hochschulstudenten für Schulen auf- geboten werden können, die in die Vorbereitung von Prü- fungen fallen, die für das Studium entscheidend sind. b. Prüfen, ob es nicht möglich wäre, Hochschulstudenten aus der Rekrutenschule und aus späteren Ausbildungsdien- sten für Rekruten vorzeitig zu entlassen, damit der Studien- und Prüfungsablauf nicht beeinträchtigt wird. c. Die Bestimmungen für die Offiziere, die für die Verbin- dung zwischen Hochschulen und Armee besorgt sind, genauer und einheitlicher fassen, namentlich ihre Tätigkeit besser koordinieren. Texte du postulat du 6 décembre 1982 Le Conseil fédéral est invité à redéfinir les critères applica- bles aux étudiants devant faire une école de sous-officiers ou d'aspirants, en vue de leur faciliter les choses. Il s'agit notamment: a. D'éviter de les appeler sous les drapeaux durant les périodes de préparation d'examens décisifs pour la conclu- sion des études; b. D'étudier la possibilité de libérer les recrues un peu plus tôt des écoles de recrues et des cours ultérieurs d'instruc- tion, de façon à ne pas nuire au bon déroulement du cycle des études et des examens; c. De donner des instructions plus précises et uniformes aux responsables des rapports avec les universités tout en coordonnant mieux leurs fonctions. Mitunterzeichner- Cosignataires: Aubry, (Bacciarini), Cotti Gianfranco, (Delamuraz), Gloor, Jaggi, (Loetscher), Martin, (Morel), Petitpierre, Vannay (11) M. Pini: J'ai l'honneur de défendre brièvement un postulat qui porte la signature de notre excellent conseiller fédéral et chef du Département militaire fédéral, Jean-Pascal Dela- muraz. Le problème des étudiants a été la source d'une certaine préoccupation au sein de la Commission militaire du Con- seil national étant donné que, périodiquement, nous rece- vons des nouvelles de nos étudiants universitaires, selon lesquelles les instructions fixées par le Département mili- taire fédéral ne sont pas toujours précises ni uniformes. Il semble que les rapports avec les universités et la coordina- tion au sein de celles-ci ne fonctionnent pas. Le postulat que je défends à cette tribune cite aussi deux autres points. Le premier est d'éviter d'appeler des étudiants au service militaire durant les périodes cruciales de prépara- tion des examens finals. Le deuxième est d'étudier la possi- bilité de libérer les soldats un peu plus tôt des écoles de recrues et des cours d'instruction, de façon à ne pas nuire au bon déroulement du cycle des études et des examens. Je me rends parfaitement compte qu'il ne s'agit pas d'une chose facile à coordonner. Nous considérons qu'il est dans l'intérêt de l'armée de trouver des solutions plus souples à l'égard de nos étudiants, afin qu'ils ne soient pas empêchés, d'une part, de prêter leurs services et, d'autre part, de faire face à leurs obligations incombant aux études

universitaires. Je n'ai pas reçu de réponse écrite de la part du Conseil fédéral, soit du Département militaire fédéral, m'informant s'il a accepté ou non le contenu de ce postulat. Personnellement, je considère qu'il est opportun que cette matière soit mieux réglementée et mieux définie aux effets mêmes des devoirs de nos étudiants. Il est dans l'intérêt de l'armée et de nos étudiants de trouver une solution plus souple que la solution actuelle. M. Delamuraz, conseiller fédéral: Ce n'est pas parce que j'ai contresigné ce postulat, en hiver 1982, que j'ai réussi à convaincre le Conseil fédéral qu'il l'accepte, mais c'est parce que ce postulat est cligne d'analyse. Il pose un problème qui nous préoccupe de plus en plus. Le chef de l'instruction, en particulier, se penche tout spécialement sur le problème de l'incompatibilité des programmes militaires de nos écoles de recrues avec les programmes universitaires. Les premiers sont compliqués à mettre en place et à organiser - je vous rappelle que nous avons plus de 80 écoles de recrues par saison - et les seconds se sont alourdis. En ce qui concerne les écoles polytechniques, les facultés de médecine, nous éprouvons actuellement quelques difficultés de relève militaire. C'est bien dire que le postulat de M. Pini va dans le sens des préoccupations du Conseil fédéral qui se fait un honneur de l'accepter. Überwiesen - Transmis #ST# 83.387 Postulat Aubry Verwendung von Leder in der Armee Utilisation du cuir dans l'armée Wortlaut des Postulates vom 16. März 1983 Der Bundesrat wird eingeladen, dafür zu sorgen, dass die Verwendung von Leder in der Armee auch in Zukunft auf dem heutigen Stand belassen wird. An der letzten Pressekonferenz hat das EMD unter anderem erklärt, eine der Sparmassnahmen bestehe darin, Lederartikel durch synthetische Produkte zu ersetzen. Bis auf den heutigen Tag hat sich das Leder in der Armee bestens bewährt. Es ist ein natürliches Produkt und kann selbst in Kriegszeiten in der Schweiz verarbeitet werden. Kunststoffe hingegen werden aus Erdölderivaten hergestellt und sind in Sachen Umweltschutz problematisch. Ersetzt man Leder in grossem Umfang durch andere Materialien, so werden zudem zahlreiche Arbeitsplätze gefährdet; viele kleine und mittlere Betriebe der Lederbranche (Gerber, Sattler, Händler) würden in ihrer Existenzgrundlage bedroht. Texte du postulat du 16 mars 1983 Le Conseil fédéral est invité à veiller à ce que l'utilisation du cuir dans l'armée soit maintenue, à l'avenir aussi, à son niveau actuel. Lors de sa dernière conférence de presse, le DMF a mentionné parmi les mesures d'économie à prendre entre autres le remplacement des articles en cuir par des matières synthétiques. Or, jusqu'à présent, l'utilisation du cuir dans l'armée a fait ses preuves; le cuir, en tant que produit naturel peut être traité dans notre pays, même en temps de guerre. Les matières synthétiques, en revanche, constituent des dérivés du pétrole et posent des problèmes quant à la protection de l'environnement.

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Postulat Pini Unteroffiziers- und Offiziersschulen. Hochschulstudenten Postulat Pini Ecoles de sous-officiers et d'aspirants. Etudiants universitaires In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1984 Année Anno Band I Volume Volume Session Frühjahrssession Session Session de printemps Sessione Sessione primaveraile Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 15 Séance Seduta Geschäftsnummer 82.945 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 22.03.1984 - 15:00 Date Data Seite 387-387 Page Pagina Ref. No 20 012 300 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.